



Syndicat National FO des Finances Publiques

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 01/07/2015

Compte-rendu CAPL Recours EVALUATION 2015 cadre A, B, C

PAS DE QUOTAS MAIS DES CONTINGEMENTS !!!

En amont du Compte Rendu d'Entretien Professionnel (CREP), la Direction organise des réunions d'harmonisation avec les chefs de service afin de leur rappeler les principes de la procédure d'évaluation, sans pour autant leur fixer de quotas de réduction d'ancienneté. Seule obligation : le respect des 70% d'agents bonifiés par structure !

La procédure de Recours Hiérarchique permet, quant à elle, de corriger, de compléter et d'apprécier la cohérence du CREP. Aucune attribution de réduction d'ancienneté n'est toutefois décernée à cette occasion car la commission d'harmonisation est souveraine, dicit la Direction !

1/Cadre A - CAPL du 29/06/2015 -4 dossiers :

	Echelon variable	Echelon terminal
Effectif noté	192	42
Réduction de 2 mois	39	8
Réduction de 1 mois	99	21
Dotation mise en réserve	2=>1 mois et 1=>2 mois	0
Recours hiérarchique	5 (3 accords partiels +2 rejets)	1 (rejet)

Résultat de la CAPL :

1 réduction de 2 mois

2 modifications de profil croix

1 modification des appréciations littérales

Report de 3 réductions de 1 mois non attribuées au titre de 2015 au titre de l'entretien professionnel de l'année 2016.

2/Cadre B - CAPL du 26/06/2015 - 6 dossiers :

	Echelon variable	Echelon terminal
Effectif noté	490	64
Réduction de 2 mois	98	13
Réduction de 1 mois	249 dont 6 reliquats au titre de 2014	32
Dotation mise en réserve	1 réduction de 2 mois 3 réductions de 1 mois	
Recours hiérarchique	10 dont 3 avec entretien : 3 accords, 3 accords partiels et 4 rejets	1 satisfait

Résultat de la CAPL :

1 réduction de 2 mois attribuée en CAPL,

2 réductions de 1 mois attribuées en CAPL,

1 modification du profil croix,

1 modification des appréciations littérales.

Report de 2 réductions d'ancienneté de 1 mois non attribuées au titre de 2015, pour l'entretien professionnel de l'année 2016.

3/ Cadre C - CAPL du 30/06/2015 - 1 dossier :

Un nombre de bonifications exceptionnel du fait du départ en retraite de 22 agents « apportants » mais non évalués est constaté. La création d'un nouvel échelon terminal explique l'absence de notation à ce niveau.

	Echelon variable
Effectif noté	401
Réduction de 2 mois	84
Réduction de 1 mois	206 dont 6 reliquats de 2014
Dotations mise en réserve	1 réduction de 2 mois 9 réduction de 1 mois dont 4 non utilisés lors de la commission d'harmonisation
Recours hiérarchique	7 sans entretien : 4 accords, 1 accord partiel et 2 rejets

Résultat de la CAPL :

1 modification des appréciations littérales.

Report de 1 réduction d'ancienneté de 2 mois et de 9 réductions d'ancienneté de 1 mois non attribuées au titre de 2015, pour l'entretien professionnel de l'année 2016.

En conclusion, tout est une question de vocabulaire, les réformes se succèdent mais les contingents, eux, subsistent !

FO-DGFIP combat ce quota imposé de 70% de majorations à accorder chaque année qui ne permet pas de récompenser la conscience professionnelle et les efforts des 30% d'agents laissés pour solde de tout compte.

FO-DGFIP déplore la lourdeur du dispositif de Recours Hiérarchique qui décourage bon nombre d'agents.

Pour toutes vos questions « entretien professionnel » vous pouvez contacter les élus FO-DGFIP :

CADRE A

Régine Caione-Anselmi - 2^{ème} BDV

Laurent Chrétien - DRFIP CSB

Aimé Gentit - T. Metz Municipale

Stéphane Lorioz - Pôle CE St Avold

CADRE B

Martine Helleringer - SIE Metz-Est

Jean-François Guerder - ERD

Dominique Lerond - T. Hospitalière

Brigitte Manderscheid - SIP Metz-Nord Accueil

Philippe Jaeck - ERD

Henrique Da Silva - T. Sarreguemines Municipale

CADRE C

Christine De Sousa - SIP Metz-Est

Michaël Hiernard - T. Montigny-lès-Metz

Vanessa Hervieu - T. Sarreguemines Municipale

Dominique Oudin - T. Montigny-lès-Metz